



La Préfecture de l'Ariège communique :

Réintroduction dans le milieu naturel de bouquetins des Pyrénées

La direction départementale des Territoires informe que, par arrêté préfectoral en date du 12 novembre 2012, une consultation du public et des collectivités territoriales intéressées portant sur la demande d'autorisation de réintroduction dans le milieu naturel de bouquetins des Pyrénées (*Capra Pyrenaica*) sur la commune d'Ustou, présentée par le Parc Naturel Régional des Pyrénées ariégeoises a été ouverte.

Espèce emblématique des Pyrénées, le Bouquetin des Pyrénées (*Capra pyrenaica ssp pyrenaica*) a en effet disparu du versant français au début du XX^{ème} siècle et du versant espagnol le 6 janvier 2000.

La stratégie Pyrénéenne de Valorisation de la Biodiversité (SPVB) mise en place fin 2011 par le Ministère de l'Écologie et du Développement durable intègre le projet de restauration du bouquetin dans son programme d'actions et prend acte de sa dimension pyrénéenne. Il confie à la DREAL Midi-Pyrénées le pilotage de ce projet à l'échelle du massif et la coordination des partenaires.

Techniquement, la réintroduction du bouquetin ibérique dans les Pyrénées est une collaboration entre le Parc national des Pyrénées et le Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises. La Charte du PNR (Art. 7.2.3) fait de la restauration du bouquetin ibérique un objectif, dans les termes suivants : « Réussir la réintroduction du Bouquetin des Pyrénées ».

La consultation du public sur ce projet se déroulera du 20 novembre au 19 décembre 2012 inclus. Pendant cette période, le dossier présenté par le Parc Naturel Régional des Pyrénées ariégeoises pourra être consulté :

- à la sous-préfecture de Saint-Girons et à la mairie d'Ustou, aux jours et heures habituels d'ouverture au public,
- sur le site internet de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Midi-Pyrénées, à l'adresse suivante :

<http://www.midi-pyrenees.developpement-durable.gouv.fr/bouquetin-iberique-r3133.html> .

Une note de présentation de l'opération sera également à la disposition du public dans les mairies des communes limitrophes de la commune d'Ustou (lieu d'introduction), soit dans les communes de Couflens, Seix, Oust, Ercé et Aulus-les-Bains.

Toute personne intéressée pourra consigner ses observations sur les registres ouverts à cet effet dans la commune d'Ustou et à la sous-préfecture de Saint-Girons.

Les observations pourront être également adressées par voie postale, à la direction départementale des territoires de l'Ariège, unité biodiversité forêt - 10 rue des Salenques BP10102 - 09007 FOIX CEDEX et devront obligatoirement comporter le nom et l'adresse de leurs auteurs, être datées et signées. Les observations pourront également être formulées par message électronique, comportant obligatoirement le nom et l'adresse de l'expéditeur, envoyé à l'adresse suivante :

pref-reintroduction-bouquetin@ariege.gouv.fr .

Pour tout renseignement, contacter la DDT au : 05.61.02.15.35 (M. Venet) / 05.61.02.15.16 (M. Gary)

A Foix le 13 novembre 2012